



Grand Prix Jeunes

Les Aisses Golf

Lundi 23 et Mardi 24 Octobre 2017

REGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales. Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Épreuve ouverte à tous les joueurs licenciés. Tous les joueurs devront être titulaires d'un **Certificat Médical de non contre indication à la pratique du golf qui devra avoir été enregistré par leur club avant le 31 Aout, faute de quoi l'inscription sera rejetée et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35 € auprès de la fédération française.**

Pour les joueurs étrangers non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

FORMULE DE JEU

Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour / Classement sur l'addition des 2 tours.

Minimes Garçons	6	Minimes Filles	3	WC Minimes	3
Benjamins	29	Benjaminses	9	WC Benjamins	4
U 12 Garçons	30	U 12 Filles	9	WC U 12	3

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué dans le tableau précédent.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite Jeunes, puis leur rang dans le fichier de moyenne de scores en stroke play disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles indiqué dans le tableau précédent.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte seront ceux pris à la date de clôture des inscriptions. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index.

Programme prévisionnel :

Départage :

En cas d'égalité pour l'attribution du titre dans chaque série, le départage se fera en **play-off « trou par trou »** immédiatement après l'arrivée du dernier joueur. Dans tous les autres cas, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis, si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant. De plus, le Comité de l'épreuve peut décider de substituer ce 2ème mode de départage à celui de « trou par trou » dans le cas où les play-offs ne pourraient se dérouler normalement et/ou complètement.

Départs :

Lors du 1^{er} Tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

Liste officielle des joueurs et joueuses retenus disponible à partir du vendredi 13 Octobre à 12h00.

Les horaires seront communiqués à partir du Samedi 23 Octobre à 12h00.

Lors du 2ème tour le tirage des départs se fera dans l'ordre inverse des résultats dans chaque série.

INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements sont à adresser par écrit, **avant le Mercredi 4 Octobre 2017 à minuit**, à :

LES AISSES GOLF
Grand Prix Jeunes
Domaine des Aisses
RN20 Sud
45240 La Ferté Saint Aubin

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération. Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent le **nom, prénom, adresse, numéro de licence, index, numéro de téléphone et adresse mail.**

L'entraînement gratuit est prévu le dimanche 22 Octobre sur réservation auprès du golf.

Les engagements devront être accompagnés du montant des droits d'inscription fixés comme suit (chèque à l'ordre suivant : Les Aisses & Co) :

	Extérieurs	Membres Des Aisses Golf
Jeunes	40	20

FORFAITS

Tout forfait devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le vendredi .20 octobre à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

PRIX

Seront attribués :

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, son prix sera remis au joueur suivant dans le classement.

COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur à celui prévu. Sa composition sera affichée sur le tableau de l'épreuve.

Renseignements téléphoniques : au 02 38 64 80 87	Bulletin d'inscription disponible sur le site internet de l'Association Sportive : www.asdesaisses.org
--	--